
Nombre de membres**en exercice:** 13**Séance du mardi 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Robert CINQ.

Présents : 9**Votants :** 9**Sont présents :** Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Nathalie PLOUVIEZ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET**Représentés :****Excusés :** Lydie DE ARRIBA, Aurélien GOULIGNAC, Karine PHALIPPOU**Absent :** Nicolas PIC**Secrétaire de séance :** Angélique LALLOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40 et procède à l'appel des membres.

Vote du secrétaire de séance :

Mme Angélique LALLOT est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal du 9 février 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour des délibérations.

- Vote du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Vote de l'affectation de résultat de fonctionnement 2022
- Demande d'une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la Route de Busque
- Préparation du budget 2023
- Questions diverses

Objet : Vote du compte de gestion - Puybegon - DE 2023 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert CINQ.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Débat et Vote
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Vote du compte administratif - Puybegon - DE 2023 008

Vu l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Robert ROUFFIAC pour le vote du compte administratif car le Maire ne peut pas prendre part au vote de ce dernier.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Disposant que le Maire ne peut pas prendre part au vote du compte administratif,

Considérant que Robert CINQ, Maire de la commune, s'est retiré pour laisser la présidence à Robert ROUFFIAC, adjoint au maire, pour le vote du compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert ROUFFIAC

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	66 398.85			39 483.42	66 398.85	39 483.42
Opérations exercice	137 878.52	200 002.51	222 808.61	300 056.54	360 687.13	500 059.05
Total	204 277.37	200 002.51	222 808.61	339 539.96	427 085.98	539 542.47
Résultat de clôture	4 274.86			116 731.35		112 456.49
Restes à réaliser	8 000.00	21 761.00			8 000.00	21 761.00
Total cumulé	12 274.86	21 761.00		116 731.35	8 000.00	134 217.49
Résultat définitif		9 486.14		116 731.35		126 217.49

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Débat et Vote
Le nombre de votants possible est de 8 sachant que le maire s'est retiré
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - Puybegon - DE 2023 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert CINQ

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 116 731.35 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	39 483.42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	23 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	77 247.93
Résultat cumulé au 31/12/2022	116 731.35
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	116 731.35
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	11 994.04
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	104 737.31
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Débat et Vote

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Demande d'une subvention au Département au titre des amendes de police pour 2 plateaux ralentisseurs - DE 2023 010

M. le Maire rappelle que sur l'année 2021 et 2022 plusieurs aménagements routiers ont permis de sécuriser le grand carrefour de larmès au niveau de la RD 39 et de la RD 631.

Ces nouvelles installations (îlot central, plateau ralentisseurs, éclairage public...) ont permis de réaliser un cheminement piétonnier afin de créer une liaison douce entre les habitations et les transports urbains utilisés par les enfants pour aller au collège et au lycée.

Aujourd'hui, le maire propose de finaliser cette sécurisation en implantant 2 plateaux ralentisseurs de type trapézoïdal et une signalétique à 30 km/h aux entrées des lotissements de farès et du clos de parayral afin de ralentir la vitesse excessive des usagers de la RD 39 au niveau de la partie agglomérée déjà limitée à 50 km/.

Plusieurs propositions et devis ont été réalisés.

Après concertation, le Conseil Municipal retient la proposition qui s'élève à 10 280 € HT

Plan de Financement de la commune

- État DETR	5 140.00 €
- Département amende de police 30%	3 084.00 €
- Autofinancement 20 %	2 056.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide du DEPARTEMENT au titre des amendes de police pour la sécurisation de la zone agglomérée, route de Busque, en posant 2 plateaux ralentisseurs
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au projet.

Débat et Vote

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

- Préparation du budget 2023 :

Les gros chantiers de l'année seront :

- les travaux d'aménagements de l'espace loisirs les Remparts : les dossiers de demandes de subventions ont été déposés et les accusés d'autorisations de commencement des travaux ont été reçus.

Le coût des travaux budgétisés est de 48 000 €

- L'éclairage public du village est des gravels qui va être remplacé par de l'éclairage LED commandable à distance. Coût des travaux pour la commune 39 600 €.

- La voirie

- Les travaux de la station d'épuration du village devrait démarrer fin d'année 2023 - début 2024

- Le projet du lotissement du village

Plus personne ne demande la parole, Monsieur le Maire, remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 23h10.

Le Maire,
Robert CINQ.



La secrétaire de séance,
Angélique LALLOT.